



Dans le premier, les Carthaginois interdisaient ou réglementaient le commerce des Romains dans les régions dont ils étaient les maîtres. En retour, ils promettaient « de ne causer aucun dommage aux habitants d'Ardée, d'Antium, de Laurente, de Circéi, de Terracine, ni à aucun autre des Latins qui dépendent des Romains. S'il y en a d'autres qui ne leur obéissent pas, les carthaginois s'abstiendront d'entreprises sur leurs villes ; mais, s'ils en prennent une, ils la remettront intacte aux Romains. Ils ne construiront aucune forteresse dans le pays des Latins. S'ils y entrent à main armée, ils n'y passeront pas la nuit. » On lit dans le second traité : « Si les Carthaginois prennent dans le Latium une ville qui ne soit pas soumise aux Romains, les biens et les habitants de cette ville leur appartiendront, mais ils rendront la ville ». Carthage renonça donc, par égard pour Rome, à toute tentative d'occupation dans le Latium. Il est probable qu'elle prit des engagements analogues envers les Étrusques, Nous pouvons même nous demander si ses marchands fréquentaient beaucoup les côtes de l'Italie centrale ; en tout cas, les découvertes archéologiques ne nous apprennent rien sur leur commerce, tandis qu'elles attestent une importation très active des produits grecs depuis le VIIe siècle. On voit que, malgré l'étendue de l'empire qui lui appartenait au Ve siècle, Carthage avait à compter avec des rivaux qu'elle avait été incapable d'évincer, et aussi avec des alliés qui pouvaient un jour devenir de redoutables adversaires. Surtout la question de Sicile restait ouverte. Les Carthaginois firent plus tard,

mais en vain, de nouveaux efforts pour chasser les Grecs de la grande île : ils ne parvinrent pas à s'assurer la possession exclusive de cette clef de la Méditerranée occidentale.

VIII Jusqu'au Ve siècle, Carthage ne fut qu'une puissance maritime. Maîtresse d'une grande partie des côtes de l'Occident, elle n'avait pas de territoire en Afrique. Au delà de ses murs, le pays appartenait aux indigènes. Elle payait même, depuis sa fondation, un tribut annuel pour le loyer du sol qu'elle occupait. Il est vrai qu'elle avait pu s'affranchir de cette redevance pendant une partie du VIe siècle. Justin nous dit, sans préciser davantage, que, sous le commandement de Malchus, les Carthaginois « accomplirent de grandes choses contre les Africains ». S'agissait-il de repousser ou d'attaquer des voisins menaçants ? Nous l'ignorons. Ce qui est certain, c'est que Carthage cessa, pendant de longues années, de payer le tribut. Mais, vers la fin du VIe siècle, après une guerre malheureuse, entreprise à l'époque où les fils de Magon dominaient l'État, elle dut se soumettre de nouveau à l'obligation qu'elle avait acceptée jadis. Plus tard, les Africains furent contraints de renoncer à la redevance. Ce succès de Carthage se place vers 475-450, peu de temps après la grande expédition de Sicile; malgré la défaite et la mort d'Hamilcar, la famille des Magonides dirigeait encore la république et faisait prévaloir sa politique belliqueuse. Hérodote, parlant des Zauèques et des Gyzantes (habitants de la côte orientale de la Tunisie), ne dit pas qu'ils aient soumis à Carthage. Mais cela ne prouve pas qu'ils aient été encore libres vers 450-430. La suppression du tribut fut accompagnée ou suivie de la constitution d'un territoire carthaginois dans l'Afrique septentrionale. Un demi-siècle environ après cet affranchissement, en 409 et en 406, nous constatons dans les armées

puniques la présence de Libyens, enrôlés par recrutement, et non engagés comme mercenaires : c'étaient donc des sujets. Au début du IV^e siècle, on signale des révoltes de Libyens, qui vivaient évidemment sur le territoire punique. Il y a lieu d'admettre que ce territoire fut formé dans le cours du siècle précédent. Aucun texte n'indique les motifs qui déterminèrent Carthage à étendre sa domination à l'intérieur de l'Afrique. Mais nous pouvons aisément les deviner. Cette ville, dont la population fut de bonne heure nombreuse, avait besoin de campagnes assez vastes pour lui fournir au moins une partie de subsistances qui lui étaient nécessaires. L'aristocratie qui gouvernait l'État désirait sans doute s'assurer, par la possession d'importants domaines, une source de fortune moins aléatoire que le commerce maritime. D'autre part, il n'était pas prudent de laisser en armes, aux portes d'une grande cité, même défendue par de solides murailles, des barbares qui convoitaient ses richesses, guettaient l'occasion de s'en emparer et voyaient dans le paiement du tribut une marque de faiblesse. Une fois soumis, ces hommes vigoureux et braves pouvaient devenir d'excellents soldats pour les expéditions lointaines qui exigeaient le maintien et l'expansion de la puissance punique, sur les rivages méditerranéens. Après le désastre d'Himère, Carthage devait se préoccuper d'accroître la force de ses armées. On ignore l'étendue du territoire dont elle se rendit maîtresse. Meltzer est disposé à croire que ce territoire correspondait à peu près à la province créée par les Romains en 146 avant J.-C.

